rendant gênantes, les taxes les mieux accueillies du public.

(*Courrier de Paris.*)

Assurance des salaires industriels

Le président de la Société Industrielle de Reims, a adressé aux directeurs des principales compagnies d'assurances, une lettre que nous croyons utile de mettre sous les yeux de nos lecteurs.

« Monsieur le directeur,

» L'incendie d'un établissement industriel a pour conséquence forcée, la mise en chômage d'un certain nombre d'ouvriers. Tantôt ce chômage n'est que partiel et temporaire, quand les dégâts causés par l'incendie peuvent être promptement réparés : tantôt le chômage équivaut à une suppression absolue de travail, quand l'établissement entier ou ses moteurs sont détraits, alors les ouvriers sont exposés à rester plus ou moins longtemps inoccupés, suivant la nature de leur industrie et la situation de l'usine anéantie. Dans ce cas, le plus grand nombre des industriels, écoutant plutôt les suggestions de l'humanité que celles de leur intérêt, paient aux ouvriers une semaine de salaire, et subissent ainsi, par le *fait de l'incendie*, un dommage supplémentaire contre lequel rien ne les garantit. Parfois aussi, en raison de la situation que leur fait le désastre, les industriels sont forcés de se retrancher derrière le cas de force majeure, et un appel est fait à la charité publique, ce qui a souvent l'inconvénient de susciter de r riminations qui ne sont pas toujours fondées, et de faire intervenir l'assistance publique dans une affaire d'un caractère absolument privé.

« J'ai pensé, d'accord avec quelques industriels de notre ville, qu'il y aurait utilité de convenance, à modifier cet état de choses, et nous avons saisi la Société Industrielle de Reims de l'examen de cette question. Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration me charge, monsieur le directeur, de vous transmettre le vœu que;

» Dans toutes les polices d'assurances industrielles, les assurés soient autorisés à introduire un article spécial, représentant, en capital assuré, le montant des salaires à payer à leurs ouvriers, soit pour une semaine, soit pour une quinzaine, au choix de l'assuré, en payant une prime qui nous semblerait équitablement devoir être calculée sur la moyenne des prix adoptées dans l'assurance; stipulant que cette somme devra être versée à l'assuré dès la constatation régulière du sinistre et avant toute liquidation des valeurs mobilières ou immobilières. »

» Cette mesure comblerait une importante lacune, et, tout en étant favorable aux compagnies, puisqu'elle augmenterait les capitaux assurés sans augmenter les risques, elle revêt un caractère d'humanité et d'utilité publique qui, certainement, ne vous échappera pas, et qui devra en assurer l'adoption par votre conseil d'administration. J'en ai le ferme espoir, et je vous serais reconnaissant de lui soumettre cette proposition le plus tôt possible.»

Veuillez agréer, etc.

Le président de la Société Industrielle,
MARTIN RAGOT,

Roubaix-Tourcoing
ET LE NORD DE LA FRANCE

Dans le scrutin qui a eu lieu à la séance d'hier à la Chambre des députés, sur l'ordre du jour motivé présenté par MM. Germain, Albert Grévy et Lepère, conçu dans les termes suivants :

« La Chambre, s'associant au jugement porté sur les commissions mixtes par les organes du gouvernement;

» Approuvant la conduite de M. le garde des sceaux et confiante dans sa fermeté passe à l'ordre du jour.

Tous les députés du Nord ont voté pour l'adoption, excepté M. Léon Renard, absent par congé, et MM. Georges Brame, Leurent, Plichon, des Rotours qui n'ont pas pris part au vote.

—

M. Mailliet sénateur du Nord est nommé membre de bureau de la commission chargée d'étudier et de proposer les voies et moyens nécessaires pour achever le réseau des chemins de fer d'intérêt général.

—

Le train pour la Belgique partant de Lille à 5 heures 20 du soir, a été forcé hier de suspendre sa marche entre Croix et l'Allumette, à cause d'un accident arrivé à la locomotive.

De sorte que les trains du soir venant de Belgique ont subi un retard considérable, arrêtés qu'ils ont été, par l'encombrement de la voie.

—

Le tribunal correctionnel de Lille, dans son audience d'hier, a condamné une bambrocheuse de Roubaix, Marie Werbancks à un an d'emprisonnement. Cette femme âgé de 47 ans, d'origine belge et demeurant à l'auberge de la *Clé d'or*, avait volé à un tisserand du Cul-de-Four, un porte-monnaie contenant 174 francs.

—

On nous prie d'annoncer à nos lecteurs que la Grande-Harmonie offrira à ses membres honoraires un grand concert le lundi 22 courant dans les Salons de l'Hôtel-de-Ville.

Nous donnerons sous quelques jours le programme de cette fête musicale mais nous pouvons dire, dès à présent, qu'un des plus grands attraits sera l'audition de l'excellent orchestre symphonique du Jardin Vauban, qui a déjà été entendu, avec tant de plaisir par le public roubaisien.

Nous y entendrons aussi une jeune cantatrice, Mlle Delannoy, peu connue à Roubaix, mais dont on loue, beaucoup le talent. D'autres artistes viendront également se joindre, à ceux-ci, et cette soirée sera vraiment à la hauteur de ce que sont en droit d'attendre les membres honoraires de la Grande-Harmonie.

—

Un rassemblement s'était formé, hier dans l'après-midi, rue du Moulin, autour d'un malheureux passant qui venait de s'évanouir subitement. On le croyait mort, et plusieurs indices faisaient voir qu'il était étranger à la ville.

Un agent de police accouru, lui prodigua des soins, et l'ayant réconforté le conduisit au poste. Le malheureux raconta qu'il venait de faire une longue route à pied et que c'était la fatigue du voyage qui l'avait accablé, attendu surtout qu'il était depuis pulsieurs jours, sans nourriture.

Il a dit se nommer L. V. Bernard, chauffeur de sa profession, âgé de 37 ans, venant du département de la Marne, et se dirigeant sur Lille. Après avoir pris quelques aliments au poste, L. V. Bernard est parti pour Lille, en bon état de santé.

—

Une modification a été apportée à la cérémonie d'inauguration de l'Université catholique de Lille. La messe au lieu d'avoir lieu à 8 heures 1/2, aura lieu à 9 heures 1/2 du matin, le jeudi 18 janvier.

—

Le ministre de la guerre, vient d'adresser, à la date d'hier, une circulaire aux généraux commandant les corps d'armée, aux préfets et aux sous-préfets ; ce document a pour but de les informer que les jeunes gens appartenant par leur âge à la classe de 1876 admis au volontariat d'un an, mais qui n'ont pu pour cause de maladie, se rendre au chef-lieu du département, du 25 octobre au 4 novembre, pour y contracter leur engagement conditionnel, seront admis jusqu'au jour du tirage au sort de leur classe, à contracter le dit engagement. Ces jeunes gens ne seront dirigés sur leurs corps qu'au mois de novembre prochain.

—

On parle de la mise en circulation d'une pétition à la Compagnie du Nord, pour l'établissement entre Lille, Roubaix et Tourcoing, d'un service de banlieue partant de Lille et Tourcoing, toutes les heures, de 6 heures du matin à minuit.

—

Il est arrivé hier soir à Tourcoing, une magnifique pompe d'incendie à vapeur; nous sommes informés qu'une Commission spéciale a été convoquée à l'effet, d'en apprécier le fonctionnement. C'est à deux heures, près des bassins de la rue de Lille, qu'elle a été mise en mouvement.

—

La Commission établie dans le département du Nord pour examiner les aspirants et les aspirantes au brevet de capacité pour l'instruction primaire, ouvrira sa première session de 1877, le lundi 19 février, à huit heures, dans une des salles de la Préfecture.

L'ordre des examens est réglé ainsi qu'il suit :

1. Aspirantes. — Brevet de second ordre. — Première série, lundi 19 février, à huit heures ; deuxième série, jeudi 22 février, à huit heures du matin. Matières facultatives, lundi 26 février, à huit heures du matin.

Ces examens ne seront pas publics

2. Aspirants. — Brevet simple. — Première série, lundi 5 mars, à huit heures ; deuxième série, jeudi 8 id. Matières facultatives, lundi 12 id.

Ces examens seront publics.

L'examen pour le certificat d'aptitude à la direction des salles d'asile aura lieu à Lille, à la salle d'asile-modèle, rue des Rogations, le lundi 19 mars, à huit heures.

Art. 2. — Les aspirants et les aspirantes devront se faire inscrire, au plus tard, le 19 janvier, terme de rigueur, à la préfecture, à Lille (secrétariat de l'inspection académique), et déposer les pièces voulues.

—

Hier vendredi, vers midi, le R. P. Piérart, de la Compagnie de Jésus, est mort sous le coup d'une attaque foudroyante d'apoplexie.

—

Sont promus, à partir du 1er janvier 1877, les instituteurs primaires publics du département dont les noms suivent :

1° A la classe supérieure (traitement minimum de 1,800 fr.) MM. Barbet, à Anzin ; Bajeux, à Bruay ; Swynghedauw, à Loos : Willerval, à Onnaing.

2° A la 1re classe (traitement minimum de 1,500 fr.) MM. Mathieu, à Bellignies; Petit, à Gognies-Chaussée ; Dessaint, à Trois villes; Tison, à Saint-Soupelet ; Gardel, à Honnecourt ; Morel, à Pecquencourt; Durieu, à Lambres ; Dandre, à Hondeghem ; Sénéchal, à Haverskerque; Spéder, à Lille; Gaulthier, à Moncheaux (L) ; Poutre, à Hergnies.

3° A la 2e classe (traitement minimum de 1,200 fr.) MM. Duchemin, à Pont-sur-Sambre ; Trocquenet, à Houdain, Pidoux, à Honnechy; Plumecocq, à Masnières ; Miniscloux, à Dorignies-Douai ; Boucher, à Saméon ; Tyry, à Bambecque ; Cailliau, à Mardyck ; Lebon, à Willems ; Berlin, à Lomme ; Vauban à Wattignies ; Legardez à Ostricourt ; Bara à Rosult ; Bassez, à Petite-Foret; Laude, à Escaudain.

INSTITUTRICES

Sont promues, à partir du 1er janvier 1877, les institutrices publiques dont les noms suivent :

1° A la classe supérieure (traitement minimum de 1,600 fr.), Mlle Delécluse, à Crespin.

2° A la 1re classe (traitement minimum de 1,200 fr.) Mmes Pailliez, à Taisnières-sur-Hon ; Barbet, à Bermerain ; Mlles Courtecuisse, à Coutiches ; à Boudaillez, Préseau.

3° A la 2e classe (traitement minimum de 1,000 fr.) Mlles Beaurain, à Felleries ; Frache, à Liessies ; d'Origny, à Cambrai ; Declerq, à Bambecque ; Lamps, à Winnezelle ; Mme Moulin, à Moncheaux (L.) ; Mlles Wazin, à Bousbines ; Mirand, à Estreux ; Mme Lamoureux, à Haulchin.

—

M. Isoré, instituteur-adjoint à Lille, est nommé instituteur (3e classe), à Terdeghem, en remplacement de M. Isoré, son père, admis à la retraite.

M. Dordain, instituteur-adjoint à Tourcoing, est nommé instituteur public (3e classe), à Aubencheul-au-Bac.

Ont été nommés instituteurs-adjoints : MM. Clément, Hazard, Rousseau, Isoré et Cousin, à Lille; F. Méhaux et Lebas à Marcq-en-Barœul; Lebecq à Roubaix; Boucher à Tourcoing; Sagary, à Petite-Santhe.

Ont été nommées institutrices-adjointes : Mlles Lagrange et Colard, à Lille.

—

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Hier matin, est venue devant le tribunal correctionnel, l'affaire du nommé F. Vandereune, l'auteur de la scène de la rue d'Austerlitz, dont nous avons parlé.

F. Vanderenne était expulsé depuis 1872. Il avait été toléré en France, même après plusieurs condamnations, dont une à 15 mois de prison pour recel. Il sortit de prison au mois de septembre.

Depuis lors, sa conduite est devenue tellement mauvaise, qu'à la suite d'un rapport du commissaire de police du cinquième arrondissement, M. le préfet prit un nouvel arrêté contre Vanderenne.

Cet arrêté lui avait été communiqué, mais il n'en tint aucun compte. Le 31 décembre, le brigadier de police Lamerand alla le prier de le suivre au commissairiat de police. Au lieu d'obéir, Vanderenne lui dit qu'il n'avait pas le droit de l'arrêter, et, saisissant un couteau, il ajouta : « Si tu avances, je te tue. » Le brigadier Lamerand dégaina en sevoyant menacé.

A l'aspect du sabre, Vanderenne passa dans la maison voisine, occupée par la famille Vandenosten, en escaladant un mur. Les habitants le chassèrent.

Vanderenne, se dirigeant vers la porte de la cour pour s'esquiver, se trouva en présence du brigadier et de Vandenosten

Le brigadier voulut l'arrêter, mais Vanderenne lui porta au même instant plusieurs coups de couteau, dont un perça ses vêtements.

Vandenosten le désarma et fut blessé.

Vanderenne, débarrassé de ses deux adversaires, prit sa course dans la direction d'Esquermes. Plusieurs citoyens courageux essayèrent en vain de l'arrêter. Il ne put être saisi et terrassé que sur la place d'Esquermes par M. Alph. Delannoy, qui le maintint jusqu'à l'arrivée du brigadier Lamerand et de deux sergents de ville. Ils le ramenèrent au poste.

Chemin faisant il leur adressa les plus grossières injures. « Vous êtes des meurt-de-faim; sans cela, vous ne serviriez pas la République. »

Vanderenne est condamné à quinze mois de prison.

— Six mois, à L. Vandermeulen, un compatriote de Vanderenne, tisserand à Halluin, qui s'est mis trois ou quatre délits sur les épaules. Il a d'abord battu un nommé Carton, puis il a tout cassé dans le cabaret Outelaert, et enfin a soustrait pendant sa lutte avec Carton, un porte-monnaie contenant 17 francs.

Théâtre de Roubaix.

Le public n'a pas manqué, tant s'en faut, à la représentation de jeudi. *Les Danicheff*, ont obtenu le succès dont ils sont dignes; cependant, malgré une bonne interprétation, l'enthousiasme ne s'est pas manifesté d'une manière bien vive. La dernière scène de la pièce, quoique représentant un héroïsme, se termine par un trait de Parthe, lancé par l'ambassadeur français à ses compatriotes même; cette saillie neutralise les sentiments d'admiration dont les spectateurs sont agités, et la toile tombe sans les salves d'applaudissements ordinaires. Ce phénomène s'est vu, même à l'Odéon, aux premières représentations des *Danicheff*.

Le héros de la pièce est un cocher russe, *Osipe*, personnage à caractère surhumain, d'une magnanimité stoïque, *comme on peut en trouver partout, sans jamais cependant en rencontrer nulle part*. L'intrigue est composée de deux amours contrecarrées, qui donnent lieu à des incidents du plus intense dramatique. Cette pièce doit être rangée dans la catégorie des comédies héroïques, que les dramatistes de la seconde moitié du XVIIIe siècle, ont introduites sur la scène française en compagnie des comédies bourgeoises. C'est la tragédie en prose, sans les coups de poignard, ni les épithètes de *seigneurs*, ni les personnages royaux. Le cœur humain y est fouillé, d'une simple manière, dans ses replis les plus grandioses, dans les endroits où germent les plus nobles passions, les douleurs les plus inextinguibles, les dévouements sans récompense et les amours sans limites.

Ce qui a fait le succès des *Danicheff*; c'est évidemment, le développement dans sa magnifique majesté de cette grande nature d'*Osipe*. Le peuple russe a, dans son tempérament, quelque chose du fatalisme ottoman. Mystique et superstitieux, il a tous les défauts et qualités de ces deux éléments philosophiques; homme, l'accomplissement du devoir poussé jusqu'au renoncement de l'existence; serf, la vénération du maître conduite jusqu'à l'abnégation complète de soi-même. *Osipe* est la personnification idéale de ce grand peuple russe, superbe comme dans le caractère du cocher affranchi, mais aussi épouvantablement vil et bas, par la raison même des deux bases qui le constituent; les suivantes de la vieille comtesse *Danicheff*, en sont la preuve. L'humeur française du baron de *Taldé*, qui papillonne à travers les épisodes de la pièce, avec cette légèreté dont les étrangers nous gratifient, ne manque aucunement d'exactitude ethnologique. Malgré ses faits et gestes insignifiants comme portée philosophique, *Taldé* est bien de sa nation, faisant de l'esprit en toutes circonstances, même en amour, persifleur et galant, et n'aspirant à nulle autre chose, qu'à être cela, toujours et quand même. Les amours d'*Anna Ivanowna* et de *Wladimir Danicheff* n'ont rien d'extraordinaire, ce sont des amours contrariées comme on en récolte, sur tous les points, et dans tous les cœurs de notre désopilante Europe, et qui partout, ressemblent aux tronçons d'un serpent coupé, cherchant constamment à se réagréger et y arrivant malgré d'insurmontables obstacles. Quant à la princesse Lydia, c'est une femme à la Médée, pas plus Russe qu'une Espagnole quelconque, pensant à se venger de toutes manières possibles, d'un homme qui ne l'aime pas parce qu'il en aime une autre. Mais la douairière russe, avec ses orgueils de caste, son naturel despote, son cœur ambitieux, son âme profondément religieuse, c'est bien la comtesse *Danicheff*. Ce personnage très scrupuleusement dessiné, dans son aspect physique et moral, présentait pour la scène française un caractère, nous ne dirons pas précisément neuf, parce que nos duchesses de l'ancien régime, avaient quelque chose d'approchant, mais à coup sûr original et intéressant. Il a certainement contribué à l'ensemble du succès, provoqué en outre, par l'élégance variée et pittoresque des accoutrements russes et des mœurs moscovites—presque françaises, par exemple, mais chez les boyards seulement.—

Disons quelques mots de l'interprétation, rendue dans les limites du possible sur notre scène exiguë. Nos éloges mesurés sur les applaudissements du public, doivent donc porter sur la *comtesse Danicheff* (Mme Fontaine), *Anna* (Mlle Beaujard), *Osipe* (M. Roger), que les spectateurs ont plus particulièrement félicités des mains. Dans bien des circonstances, on ne perd rien pour attendre! jamais Mme Fontaine ne s'était montrée si bonne comédienne; elle s'est identifiée à son personnage, à s'y méprendre. Mlle Beaujard possède une plénitude de cœur d'une réalité frappante et d'une intensité remarquable; ses effusions de joie, de douleur, d'amour, expriment bien ces infinis idéals de passions, que quelques auteurs rêvent pour leurs personnages, et que Dieu, hélas, n'a créés qu'à petites doses, et si rarement. Nous l'avons déja exprimé, il y a beaucoup de candeur passionnée — principal élément de son emploi — dans la voix, les gestes et l'attitude de cette excellente artiste. M. Roger s'était parfaitement empreint de son grand rôle héroïque; son interprétation, n'a pas manqué son effet dans l'auditoire enthousiaste sur le compte des héros de toutes natures. Nous n'observons rien à propos de M. Hody; ce n'est pas la première fois que le directeur fait des personnages de ce genre avec son talent ordinaire.

Le rôle d'un des principaux membres de la pièce, *Vladimir Danicheff*, était tenu par un nouveau comédien, M. Robert Moreau. Le public a, certes, reconnu dans cet artiste des qualités appréciables, mais, il y a quelques défauts dans le coin du cadre. Avec une belle prestance, M. Moreau a du laisser-aller, mais son geste a quelque chose d'anormal et d'emphatique, ses poses ne sont pas très-naturelles, sa diction devrait être plus élégante, elle est souvent trop large et grave. L'entrain, l'intelligence des situations ne laissent cependant pas, d'être bien saisis, et son entrevue avec *Osipe*, dans la chambre même du cocher, amenant des position passionnelles très-nuancée, sa été rendue, en conscience. Pour un jeune premier, M. Moreau est peut-être suffisant, il serait certainement plus à sa place dans un grand premier rôle.

On joue, demain dimanche, le *Juif-Errant*, par Eugène Sue.

Lundi, seconde des *Danicheff*.

GUSTAVE BAUDELET.

—

M. Edouard Taylor est nommé vice-consul d'Angleterre à Dunkerque.

—

Hier, à 7 heures du matin, une pauvre femme de Valenciennes, en ramassant des escarbilles dans les bas, a trouvé deux enfants : une fille âgée d'environ 6 mois et un garçon âgé d'environ 18 mois, qu'une mère dénaturée avait déposés et abandonnés sur la voie publique, auprès de la maison du sieur Lionne, tapissier, rue St-Géry.

On a reconnu ces enfants pour être ceux d'un individu détenu pour vol, à la maison d'arrêt. La femme est en fuite.

—

Voici une mort subite qui a vivement ému, dimanche dernier, la population de la commune de Cattenières.

Mlle Druon-Sedent, âgée de 19 ans, grosse et forte fille, qu'on aurait citée volontiers comme un modèle de santé, revenait de la grand'messe, lorsqu'en ôtant son manteau, elle tomba à la renverse. On la releva aussitôt; on lui fit respirer du vinaigre, des sels, mais quelques soins qu'on lui prodiguât, elle ne donna plus signe de vie. On attribue la mort à un cas d'apoplexie foudroyante.

Conseil municipal de Tourcoing

Séance extraordinaire du 12 janvier

Président, M. Roussel-Desfontaine, maire,

Secrétaire, M. Antoine Duhamel.

M. le maire ouvre la séance par la lecture d'une lettre de Monsieur le préfet, qui autorise la session extraordinaire de ce jour.

Le Conseil :

Entend le rapport de M. le maire sur les examens du 26 décembre 1876, pour l'obtention de demi-bourses communales du collége et à l'école Saint-Michel. Le maire déclare que ces examens n'ont pas donné les résultats, qu'on en attendait, et, à titre d'encouragement, il propose deux bourses entières, pour le cours primaire supérieur. En outre, il demande une dispense d'âge pour le jeune Culot; ces conclusions sont adoptées.

Accorde, sur la proposition de M. le maire, la petite salle des mariages du nouvel Hôtel-de-Ville, à Monsieur Rodet, licencié en droit, pour y faire un cours public de droit commercial, deux fois chaque semaine.

Vote l'augmentation du traitement du conducteur des travaux communaux. Ce traitement est porté de 2000 à 2.500 fr.; il sera pourvu par un concours au remplacement du titulaire actuel, qui se retire.

Homologue les procès-verbaux de réception de quelques travaux communaux.

Vote le crédit additionnel nécessaire pour indemniser la Régie de ses droits d'exercice et des frais d'impressions.

Adopte la classification pour 1876 de abonnements aux charbons de ménage, etc...

Accorde le crédit demandé pour donner les livres et autres objets classiques nécessaires aux élèves indigents de l'école de garçons du Blanc-Seau.

Vote la somme de 1,000 francs pour permettre à nos écoles de dessin de concourir à l'Exposition universel de 1878.

Adopte le rapport de M. Ed. Monnier sur la réorganisation du corps des Sapeurs-Pompiers.

Le rapport sur la question du gaz inscrite à l'ordre du jour, n'étant pas encore terminé, la séance a été levée.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille DELBERGHE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle FLORE-MARIE-JOSEPH DELBERGHE, décédée à Roubaix, le 12 janvier 1877, à l'âge de 26 ans et 6 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister à la **messe de convoi** qui sera célébrée le dimanche 14 janvier 1877, à 9 heures, et aux **convoi et service solennels** qui auront lieu le lundi 15 courant, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — Les **vigiles** seront chantées le dimanche 14, à 4 heures 1/4. — L'assemblée à la maison mortuaire, chez M. Désiré Hauwei-Delberghe, rue Sébastopol, 61, à Roubaix.

Les amis et connaissances de la famille CARON-LEZY, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur FRANÇOIS CARON, décédé à Roubaix, le 12 janvier 1877, à l'âge de 30 ans et 8 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux **convoi et service solennels** qui auront lieu le lundi 15 janvier 1877, à 8 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Longues-Haies, 147, à Roubaix.

Les amis et connaissances de la famille VERSPEETEN-HENRY, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle THÉRÈSE VERSPEETEN, décédée à Roubaix, le 13 janvier 1877, à l'âge de 18 ans et 3 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux **convoi et salut solennels** qui auront lieu le dimanche 14 janvier 1877, à 1 heures 3/4, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. —L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Jean, 79, à Roubaix.

Les amis et connaissances de la famille HECHT-POUILLARD, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame ANAÏSE-DESIRÉE POUILLARD, décédée à Roubaix, le 12 janvier 1877, dans sa 36e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et d'assister aux **convoi et salut solennels** qui auront lieu le dimanche 14 janvier 1877, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Guinguette, 4, à Roubaix.

Un **obit solennel anniversaire** sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 15 janvier 1877, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur JEAN-FRANÇOIS TONNEAUX, époux de Dame SCHOLASTIQUE DUHAMEL, décédée à Roubaix, le 12 janvier 1876, dans sa 61e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **obit solennel du mois** sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 15 janvier 1877, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle ADÉLINE SIX, décédée à Roubaix, le 13 décembre 1876, à l'âge de 19 ans et 8 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de bien vouloir considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **obit solennel du mois** sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 15 janvier 1877, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur FRANÇOIS-ÉTIENNE CARRETTE, décédé à Roubaix, le 12 décembre 1876, à l'âge de 82 ans et 3 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

COURS PUBLIC DE CHIMIE. — *Lundi 15 janvier à huit heures du soir.* — Des corps gras. (Suite). — Composition des huiles et des graisses. — Propriétés caractéristiques. — Extraction. — Mélanges naturels et frauduleux. — Dégraissage. — Applications industrielles.

Le cabinet de Me **RODET**, avocat agréé près le tribunal de commerce de Tourcoing, est situé rue de Lille, 46.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — *Imprimerie Alfred Reboux.* — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*, dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien) et dans la *Vraie France*, de Lille.

Belgique

La police est maintenant en possession de témoignages qui permettent d'affirmer que les coupables n'échapperont pas à la justice dans l'affaire du crime de Chimay. On est toujours à la recherche des preuves pour établir quelle est la victime.

On suit la trace des assassins dans cette nuit fatale, la nuit de la Sainte-Cécile.

—

On nous écrit de Paris, le 12 janvier 1877 :

Le 5 0/0 Turc est offert à 14,70 en baisse de 45 c. La croyance dans la sagesse de la Turquie, et par suite dans une issue pacifique des travaux de la Conférence, a perdu du terrain.

Nos rentes subissent une réaction d'une dizaine de centimes; les cours sont plus bas au comptant, qu'à terme.

Les actions de l'Est algérien continuent leur marche en avant, elles sont demandées à 507.50.

La garantie d'intérêt dont jouissent ces titres exerce un légitime attrait sur le public et justifie des cours notablement plus élevés.

Les lecteurs de ce journal ont été mis en garde contre l'exagération des appréciations lancées, il y a quelque temps, par certain syndicat au sujet de l'avenir des actions de la banque de la Nouvelle-Calédonie.

Le *Journal Officiel* d'hier, prémunit le public contre l'erreur où elles auront pu l'entraîner ; l'exactitude des renseignements insérés, à cette place, se trouve ainsi officiellement confirmée.

L'évènement donnera également raison aux prévisions formulées, à l'égard des obligations des compagnies des chemins de fer et des actions des compagnies de Tramways.

Si les gros traitements garantissent l'indépendance des fonctionnaires, celle des commissaires européens, nommés il y a quelques jours par le Khédive, est largement assurée.

Nouvelles du soir

On nous écrit de Paris, ce matin :

« Bonne séance, qui a constaté la puissance de la majorité, dit le *Siècle*, et son entente avec le cabinet. Celui-ci a pu voir avec quel entrain généreux tous les groupes de gauche lui donneraient leur concours toutes les fois qu'il se trouverait lui-même d'accord avec le sentiment national.

» Il y a dans cette harmonie une force précieuse, et que le gouvernement se fera certainement un devoir de ménager et d'utiliser pour le bien de la France, en se plaçant sans cesse comme aujourd'hui à la tête de l'opinion républicaine et libérale. »

» Il faut remercier M. du Bodan. En demandant, hier, à M. le ministre de la justice des explications sur la révocation de M. l'avocat général Bailleul, il a fourni au cabinet l'occasion de s'expliquer nettement sur les commissions mixtes de 1852, à la Chambre des députés, et celle de les flétrir dans un vigoureux ordre du jour. La morale publique est vengée. » (*XIXe Siècle.*)

« La Chambre a perdu et gaspillé hier deux heures de séance, parce qu'il a plu à M. du Bodan, d'interpeller M. Martel, ministre de la justice, sur un acte qui était complètement du domaine du pouvoir exécutif.

Il ajoute : « Qu'est-ce que le parti de l'appel au peuple a gagné à soulever imprudemment ce débat inopportun. »

« M. Martel a remporté hier, naturellement sans efforts, par le seul effet d'un accent sincère et d'une conviction honnête et loyale, un des plus grands succès de tribune qui se puissent imaginer. » (*Rappel*).

» La *Gazette des Tribunaux* commentant les déclarations de M. Martel hier à la Chambre, croit pouvoir s'avancer jusqu'à dire que ces déclarations « sont regrettables »; le journal judiciaire soutient la thèse que M. le garde des sceaux a paru sacrifier l'indépendance de la conscience des magistrats du ministère public à l'autorité du gouvernement.

» *Paris-Journal* exprime des idées analogues.

» La *Nation* est dure pour le député du parti de l'appel au peuple qui a parlé le dernier dans ce débat :

» M. Paul de Cassagnac dit-elle a voulu répliquer au ministre : malheureusement, il n'avait en pareille discussion ni compétence, ni autorité. La gauche le lui a fait comprendre à plusieurs reprises par ses applaudissements ironiques et ses amis politiques par leur attitude réservée. »

» On a vu les efforts faits par les représentants du radicalisme le plus avancé, pour arracher de la tribune un des leurs qui menaçait d'enlever au parti républicain le bénéfice de laisser clore